

Association Syndicale des Canaux d'Hortillonnages

Réunion du syndicat du 18 novembre 2024

Point n°6 : Approbation du programme pluriannuel de travaux et d'entretien des canaux d'Hortillonnages

Le programme pluriannuel de travaux et d'entretien des canaux d'Hortillonnages est nécessaire à la mise en œuvre des divers travaux entrant dans le champ de compétence de l'association. Il comprend le diagnostic de l'état du réseau de canaux sur 57 km de canaux, l'identification des enjeux et des objectifs de gestion et le programme de travaux hiérarchisé et chiffré pour 10 années. Il est accompagné d'une cartographie des interventions et d'un dossier réglementaire sous la forme d'une autorisation environnementale qui concerne 19 km de canaux.

Son élaboration a été pilotée par un comité rassemblant l'ensemble des structures concernées par l'entretien du réseaux de canaux.

Le syndicat réuni le 18 novembre 2024, après avoir

Vu l'Ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires,

Vu le Décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632,

Vu les statuts de l'Association des Canaux d'Hortillonnages approuvé par arrêté préfectoral du 29 janvier 2019,

Vu le projet de programme pluriannuel de travaux et d'entretien des canaux d'Hortillonnages,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Délibère

Article 1 : Le programme pluriannuel de travaux et d'entretien des canaux d'Hortillonnages annexée à la présente délibération est approuvé.

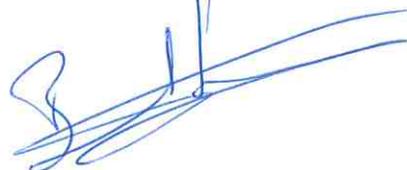
Article 2 : Le Président est autorisé à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux et d'entretien des canaux d'Hortillonnages, plus particulièrement les formalités réglementaires, et à rechercher toute source de financement et de subvention.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Alain GEST

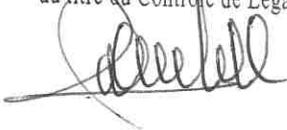


Le Vice-Président
Benoît SAUR



Le Président de l' Association syndicale constituée d'office
des canaux d'Hortillonnages certifie que ce document a été
transmis le

21 NOV 2024
à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité

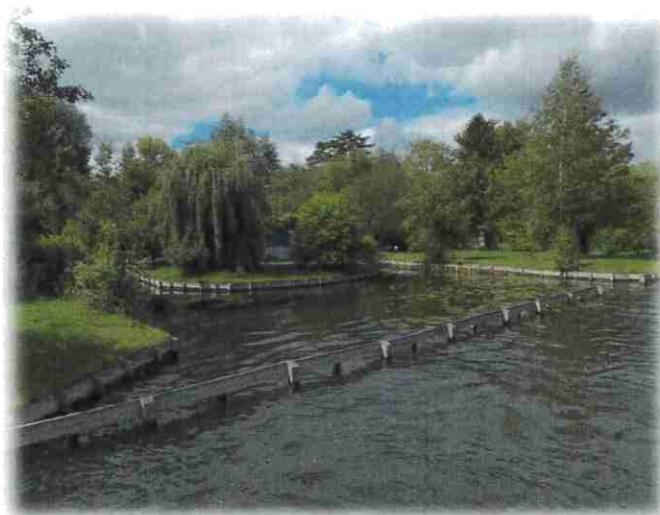


ASSOCIATION SYNDICALE DES CANAUX D'HORTILLONNAGES

Place de l'Hôtel de ville - 80000 Amiens

SIRET : 200 086 130 00016

Demande d'autorisation environnementale Au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement



PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CANAUX D'HORTILLONNAGES

E220331
Février 2024



Handwritten signature
B.S.

12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON
Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46
www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

**Demande d'autorisation
environnementale**

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES CANAUX
D'HORTILLONNAGES**

13 Juin 2024



12 bis Route de Conches

Maître d'Ouvrage

Association syndicale des canaux d'hortillonnages (ASCH)
Place de l'Hôtel de Ville
80000 AMIENS

Services techniques
Amiens Métropole / Direction de l'Environnement
BP 2720 80 027 AMIENS CEDEX 1
Bureau : 1 port d'Aval, 80000 Amiens

Interlocuteurs

Laurent GAVORY
Chef de Projet « Espaces naturels »
Amiens Métropole/ Dir
Environnement
Tél. : 03 22 9715 57
l.gavory@amiens-metropole.com

Mme. Anaïs MASSON

Pôle cours d'eau, zones humides et
biodiversité EPTB Somme AMEVA
Tél. : 03 64 85 00 27
a.masson@ameva.org

Auteurs

Christian COZILIS
Nathan OGEL

N° étude : E220331

Campagne de terrain

2 Semaines 14 et 15 (2022)

Documents rendus

Phase 1 - Rapport EDL/DIAG ind2v1 : Juin 2022
Phase 2 - Rapport PPG ind1v1 : Octobre 2022
Rapport DR ind0v1 version provisoire : Juin 2024

Cartographie et plans

Irène BOUCHER

Visa contrôle

Arnaud FLIPPE

Visa qualité

Irène BOUCHER

Visa contrôle général

Christian COZILIS

Mots clés

Canaux, rieux, hortillonnages, Amiens, programme d'entretien,
curage, faucardage, autorisation

Sommaire

DOSSIER REGLEMENTAIRE.....	1
1.1. PETITIONNAIRE	1
1.2. LOCALISATION	1
1.3. MAITRISE FONCIERE	3
1.4. RESUME NON TECHNIQUE	3
1.4.1. <i>Contexte et nature du projet</i>	3
1.4.2. <i>Caractéristiques principales du projet</i>	4
1.4.3. <i>Gestion des incidences durant les travaux</i>	5
DESCRIPTION DU PROJET	6
1.1. MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX	6
1.1.1. <i>Période de réalisation</i>	6
1.1.2. <i>Installation, gestion et repli du chantier</i>	6
1.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE CURAGE ET STOCKAGE SUR SITE	7
1.2.1. <i>Localisation des rieux entretenus</i>	7
1.2.2. <i>Objectifs des travaux</i>	9
1.2.3. <i>Protocole de l'opération d'extraction des sédiments</i>	9
1.2.4. <i>Protocole de l'opération de faucardage</i>	10
1.2.5. <i>Opération de gestion des embâcles</i>	10
1.3. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE EAU CONCERNEES	11
1.4. MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE	13
1.5. MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT/ACCIDENT	14
ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE	15
1.6. ETAT ACTUEL	15
1.6.1. <i>Classe de largeur</i>	15
1.6.2. <i>Classe d'envasement</i>	16
1.6.3. <i>Hauteur ou tirant d'eau</i>	17
1.6.4. <i>Fermeture par la végétation</i>	18
1.6.5. <i>Navigable, non navigable</i>	19
1.6.6. <i>Embâcles</i>	20
1.6.7. <i>Végétation aquatique et des berges</i>	20
1.6.8. <i>Berges</i>	21
1.6.9. <i>Ripisylve</i>	22
1.6.10. <i>Ouvrages</i>	23
1.7. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	23
1.8. MESURE DE LA QUALITE DES SEDIMENTS	24
1.9. INCIDENCES	27
1.9.1. <i>Sur les inondations</i>	27
1.9.2. <i>Sur la qualité des eaux</i>	27
1.9.3. <i>Sur l'écoulement des eaux</i>	27
1.9.4. <i>Sur le patrimoine bâti</i>	27
1.9.5. <i>Sur le patrimoine naturel (géologique, habitats, espèces, écosystèmes aquatiques ou zones humides, faune piscicole et conchylicole)</i>	27
1.9.6. <i>Sur l'alimentation en eau potable</i>	28
1.9.7. <i>Sur les autres activités (agriculture, pêche, industrie, tourisme, loisirs et sports nautiques, ...)</i> ..	28
1.10. MESURES D'EVITEMENT, REDUCTION OU COMPENSATION	29
1.11. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS CADRE	29
1.11.1. <i>Directive Cadre sur l'Eau (DCE)</i>	29
1.11.2. <i>SDAGE du bassin Artois-Picardie 2022-2027</i>	29

	2
1.11.3. SAGE Somme aval.....	31
1.11.4. PPRI.....	32
1.12. ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR NATURA 2000	35
1.12.1. ZSC FR 2200356 (voir DOCOB inséré en annexe).....	35
1.12.2. ZPS 2212007 (voir DOCOB inséré en annexe).....	38
ANNEXES.....	39

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du réseau hydrographique visé par le programme d'entretien de l'ASCH.....	2
Figure 2 : Réseau hydrographique visé par l'étude d'élaboration du plan de gestion des Hortillonnages.....	4
Figure 3 : Localisation du réseau hydrographique visé par le programme d'entretien de l'ASCH.....	7
Figure 4 : Localisation des parcelles de stockage des sédiments sur des terres maraichères	8
Figure 5 : Pelle sur barge utilisée par l'ASCH pour le curage des rieux	9
Figure 6 : localisation des principaux foyers de Jussie et de myriophylle hétérophylle dans les canaux gérés par l'ASCH.....	10
Figure 7 : Carte des classes de largeur	15
Figure 8 : Carte des classes d'envasement	16
Figure 9 : Carte des classes de tirant d'eau	17
Figure 10 : Carte du réseau fermé par la végétation	18
Figure 11 : Carte du réseau navigable (accessible)	19
Figure 12 : Photo du secteur fermé du rieu n°49 de la Dispute.....	20
Figure 13 : Photo de la végétation aquatique en avril 2022 dans le contre-fossé.....	20
Figure 14 : localisation des principaux foyers de Jussie et de myriophylle hétérophylle dans les canaux gérés par l'ASCH.....	21
Figure 15 : Photos du secteur érodé du rieu n°3 de l'Agrappin à galets (ci-dessus).....	22
Figure 16 : Photos du secteur érodé du rieu n°34 des Pêcheurs (ci-dessus) et.....	22
Figure 17 : Photo du secteur érodé du rieu n°4 de la Cauchiette	22
Figure 18 : Photo du tunage du rieu n°4 de la Cauchiette.....	22
Figure 19 : Absence de ripisylve au rieu n°33 de la Ville	22
Figure 20 : Extrait du traitement environnemental et paysager du PLU	23
Figure 21 : tableau 1a de l'arrêté du 8 janvier 1998 relatif à la qualité des boues épandues sur les terres agricoles (source : INERIS)	24
Figure 22 : Cartes de secteurs et points de prélèvements réalisés en 2022	25
Figure 23 : Localisation des captages d'eau potables et de leur aire de protection à proximité du site de travaux	28
Figure 24 : Objectifs de qualité d'eau de la masse d'eau (SDAGE).....	29
Figure 25 : Enjeux et objectifs du SAGE Somme aval	32
Figure 26 : Carte des enjeux du PPR (DDTM80).....	33
Figure 27 : Carte des aléas du PPR (DDTM80).....	33
Figure 28 : Carte du zonage réglementaire du PPR (DDTM80).....	34
Figure 29 : Localisation de la zone N2000 (ZPS et ZSC en beige) au droit de la zone de travaux (représentée en rouge).....	35